

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécycy
Séance du 01 décembre 2023**

L'an 2023 et le 01 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Christian FERRAND, Maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie (arrivée 19h45), CHOLLET Fanny, JOUAN Séverine ; FERRAND Christian, GANGNERON Antoine, LAUNAY Aurélien, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Excusés : Mmes CACHO Magalie (a donné pouvoir à FERRAND Christian), CAMUZAT Aurélie (a donné pouvoir à BRAS Elodie), DEROUET Catheline (a donné pouvoir à CHOLLET Fanny), MM BOUGRAT Patrick (a donné pouvoir à LAUNAY Aurélien), MILLIET Thomas (a donné pouvoir à SARREAU Philippe)

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9
- Votants : 14

Date de la convocation : 27 novembre 2023

Date d'affichage : 27 novembre 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de Bourges le

Et publication le

Secrétaire de séance : Fanny CHOLLET

Ordre du Jour :

- a. Désignation d'un secrétaire de séance
- b. Approbation du compte-rendu du conseil du 23 octobre 2023
- c. Evènements et décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal
 - Certification PEFC
 - Définition des zones « énergies renouvelables »
 - Accord de la DETR et du Conseil Départemental pour la subvention « voirie »
 - Projet Cantine : plans de géomètres, déplacement du transformateur
 - Association des aînés, Foyer Rural et courrier envoyé au plus de 65 ans
 - Fibre optique

d. Délibérations

Emplacement Réservé Parcelle ZT 82
Décision Modificative Budgétaire
Zones énergies renouvelables

d. Questions diverses

Prime Exceptionnelle pouvoir d'achat
Formations dispensées hors CNFPT
Dates des évènements à venir
Carte de vœux
Commission Voirie et Commission Environnement

a. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Fanny CHOLLET est désignée secrétaire de séance.

b. Approbation du compte-rendu du conseil du 23 octobre 2023

Le compte-rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

c. Evènements et décisions prises par le Maire depuis le dernier Conseil Municipal

- Certification PEFC

Un audit PEFC a eu lieu, donnant lieu à des recommandations mineures. Elles ont été levées et les forêts de la commune sont maintenant certifiées PEFC.

Les recommandations portaient sur la formation Sauveteur Secouriste du Travail d'un agent (programmée en février 2024), l'achat d'un kit dépollution pour le tracteur, la remise à jour du règlement des affouages avec logo PEFC, et la création d'une fiche de chantier. Des pancartes PEFC ont été installées dans la forêt.

- Définition des zones « énergies renouvelables »

Suite à la réunion d'arrondissement à la Préfecture de Bourges, à laquelle a assisté un Conseiller Municipal, concernant la planification des énergies renouvelables terrestres, des zones ont été identifiées et cartographiées sur un portail. Ces zones sont proposées au Conseil Municipal. Il faudra ensuite les transmettre à la communauté de communes, qui concentrera les différentes propositions du territoire.

Par la suite, ces zones seront proposées au Référent Préfectoral.

- Accord de la DETR et du Conseil Départemental pour la subvention « voirie »

Deux dossiers de subvention avaient été déposés concernant les voiries :

- auprès de la DETR pour la réfection de certaines voies communales et la création d'une nouvelle route pour les nouvelles maisons Route de Rians
 - auprès du Conseil Départemental du Cher pour la création de cette nouvelle route uniquement
- Les deux dossiers ont reçu des réponses favorables.

Les travaux de réfection des voiries sont terminés : Fauconnière, Ecole de Francheville, Route de Guilly aux Collins

- Projet Cantine : plans de géomètres, déplacement du transformateur

L'architecte a été rencontré pour revoir les plans.

Il faut faire intervenir un géomètre pour réaliser des plans, relevés et topographie.

Quatre géomètres ont été contactés et ont donné un devis.

Le tableau comparatif est présenté au Conseil Municipal, qui valide la proposition de JNG TOPO.

ENEDIS a été contacté pour le déplacement du transformateur, et a réalisé une visite sur place.

Après étude, le déplacement est possible, à la charge d'ENEDIS, mais le délai est de 40 semaines après l'acceptation du permis de construire.

La campagne de financement DETR et DSIL est ouverte, jusqu'au 15 janvier 2024. Il n'y aura qu'une campagne de financement en 2024.

- Association des aînés, Foyer Rural et courrier envoyé au plus de 65 ans

Un courrier a été envoyé au Crédit Agricole indiquant la volonté du Foyer Rural de reprendre les activités des aînés. Ce courrier a été signé par les membres du Bureau du Fr et par le Maire. Un compte-rendu d'Assemblée Générale a été rédigé, et sera signé par l'ancien président et l'ancien trésorier du club des aînés, pour que les comptes bancaires soient transférés – temporairement dans le cas où il y aurait des volontaires pour reprendre l'activité des aînés – sur le compte bancaire du FR.

Un courrier a été envoyé à tous les brécyliens de plus de 65 ans indiquant les dates des prochains événements : fête de Noël, distribution des colis pour les plus de 72 ans, vœux du maire, et proposition d'une galette en présence d'une ou deux classes de l'école de Brécy.

- Fibre optique

Un rendez-vous de lancement a été réalisé entre la Mairie et les responsables du déploiement de la Fibre le 15 novembre.

Une réunion publique a eu lieu le 27 novembre, une cinquantaine de foyers étaient présents.

Le secrétariat va demander le raccordement anticipé des bâtiments publics et fera le lien, si nécessaire, avec Berry Numérique en cas de difficultés rencontrées par les brécyliens.

d. Délibérations

1. Emplacement Réservé Parcelle ZT 82

Référence : 2023_033

Objet : Emplacement réservé sur la parcelle ZT82

La parcelle ZT82 appartenant à AXERREAL est en cours de vente et il existe un emplacement réservé à la commune d'une surface de 562m² (bande de 13 mètres de large).

La commune souhaite acquérir cette surface.

Un emplacement réservé est une servitude qui permet de geler une emprise délimitée en vue d'une affectation prédéterminée.

Il conviendra de réfléchir au prix du bornage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), valide l'acquisition de l'emplacement réservé sur la parcelle ZT82.

2. Décision Modificative Budgétaire

Référence : 2023_034

Objet : Décision Modificative Budgétaire

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de réaliser une modification budgétaire.

La participation de la commune aux travaux et à la maintenance de l'éclairage public a fait l'objet d'une demande de paiement du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 18), pour des travaux réalisés en 2022, mais la ligne budgétaire prévue n'est pas suffisante.

Il est donc nécessaire de faire une modification budgétaire pour pouvoir régler les factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions), adopte la Décision Modificative suivante :

Sens	Section	Chapitre – Article	Montant proposé
D	Investissement	2313 - Constructions	- 3 000€
D	Investissement	2041582 – Bâtiments et installations	+ 3 000€

3. Zones énergies renouvelables

Référence : 2023_035

Objet : Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la loi pour l'accélération de la production d'énergies renouvelables, promulguée en mars 2023, prévoit de mettre en place des zones d'accélération sur le territoire. Cette loi fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité.

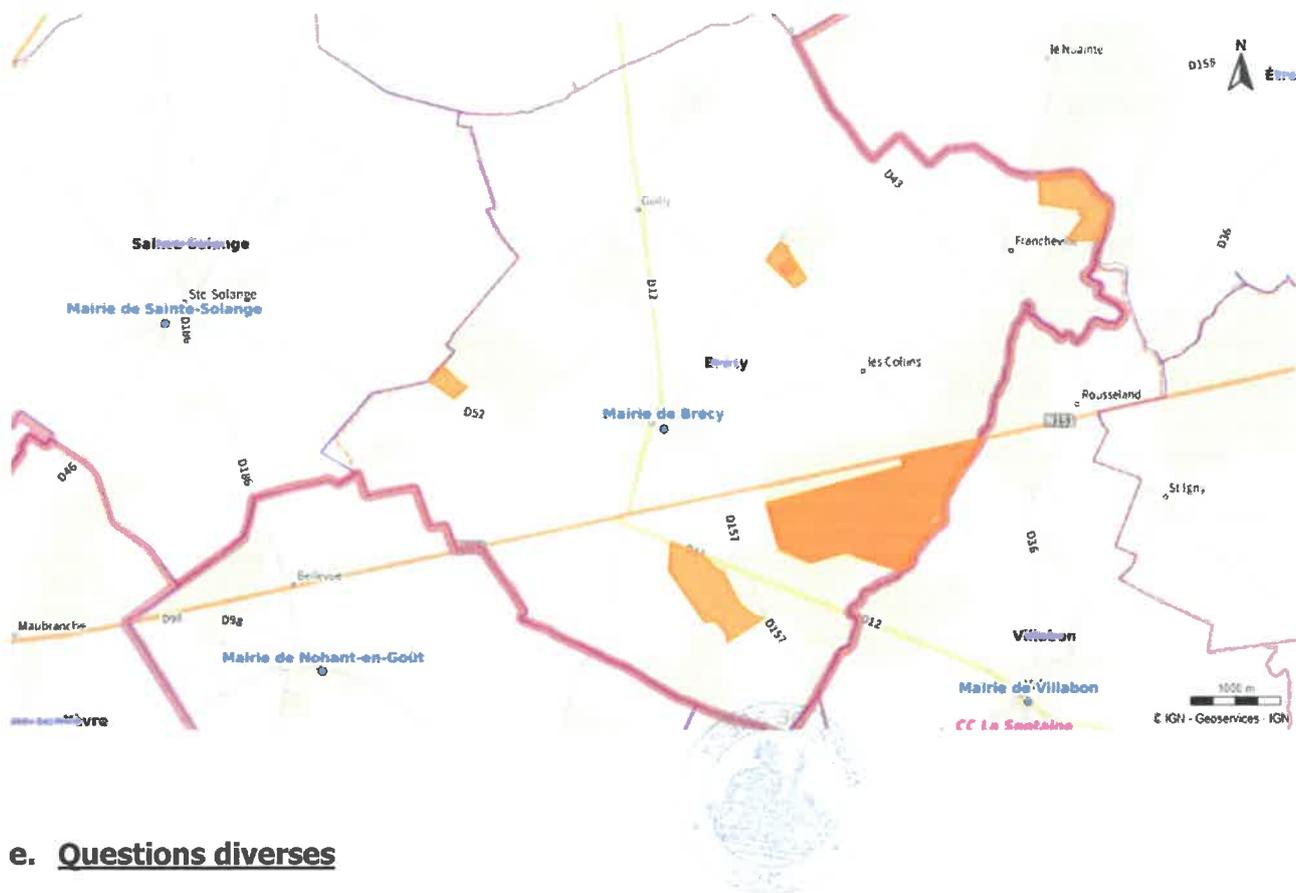
Grâce à cette loi, les communes peuvent définir des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Après les avoir déterminées, la commune les proposera au Référent Préfectoral Unique via la Communauté de Communes des Terres du Haut Berry.

Un groupe de travail s'est réuni pour identifier ces zones, en lien avec les terrains disponibles, les orientations, la présence de canalisations... Une carte est présentée.

Le Conseil élargit certaines zones proposées. Une seconde carte sera réalisée avec les changements demandés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions) valide les zones d'accélération d'énergies renouvelables telles que dessinées sur la carte ci-dessous.



e. Questions diverses

- Formations hors CNFPT

La mairie forme ses agents régulièrement, dans le cadre de formations dispensées par le CNFPT. Mais ce dernier ne réalise pas toutes les formations possibles, notamment dans le cadre de changement de carrière vers d'autres secteurs.

Pour qu'un agent puisse réaliser une formation dispensée par un autre organisme de formation que le CNFPT, il faut que le Conseil Municipal de la collectivité ait délibéré en validant un budget annuel pour ces formations et les modalités de prise en charge des formations.

Il s'agit ici de débiter un débat sur une prochaine délibération à prendre.

Les conseillers municipaux indiquent qu'un budget pourrait être alloué à ces formations, mais que parmi les critères retenus pour valider une demande, il faudrait que la formation demandée soit en lien avec le poste actuel ou futur (évolution) au sein de la mairie de Brécly.

- Evènements à venir

Fête de Noël le dimanche 10 décembre à 15h (ouverture des portes à 14h30)

Galette avec les agents communaux le 8 janvier à 18h30

Vœux du maire le 12 janvier à 18h30

Galette avec les aînés et une classe le 19 janvier à 15h

- Carte de vœux 2024

La carte est présentée dans une version quasi finalisée. La fabrication est prévue le 15 décembre, de 18h30 à 21h, avec tous les conseillers pouvant être présents.

- Commission Voirie et Environnement

Une commission se réunira le lundi 18 décembre à 10h pour aborder, notamment, les devis reçus pour la création de la nouvelle route du lotissement Route de Rians, les arbres situés à l'Ormée, les places de parking demandées par certains habitants du lotissement de l'Ormée, les marronniers.

- Divers

Les décorations de Noël ont été installées, elles fonctionnent avec l'éclairage public ou avec un minuteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Brécy le *12 décembre 2023*

Le Maire,

Christian FERRAND

La Secrétaire de séance,

